

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI, 31 OCTOBRE 1851.

PREMIÈRE PAGE:—POLÉMIQUE DU JOUR:—
Dans quel sens les journaux démocrates entendent la mise à l'index et la censure.—Vraie manière dont l'Autorité Religieuse et les démodées exercent l'un et l'autre.

FEUILLETON:—LE MONTAGNARD OU LES DEUX RÉPUBLIQUES:—1793—1848.—Seconde partie, 1848.—(Suite.)

Nous voyons un signe des progrès du catholicisme aux Etats voisins dans l'élévation de plusieurs églises catholiques et dans le fait non moins remarquable de conversions assez nombreuses. Nous continuons à publier des compte-rendus sur le tout, ne le pouvant aujourd'hui par suite de la nécessité où nous nous trouvons de supprimer les articles religieux que nous destinons à ce numéro.

Brownson's Review.

LIVRAISON D'OCTOBRE.

Tout ce que nous avons pu faire a été de parcourir trop à la hâte cette livraison d'un recueil qui se crée à chaque trimestre un titre nouveau à l'estime des classes dissidentes, non moins qu'à l'admiration des croyants catholiques. Nous pourrions appeler cette publication l'arsenal de la philosophie chrétienne donnant son invincible appui à la foi catholique en s'appuyant elle-même sur une logique entraînante dont la clarté s'adapte à tous, et toujours élégant, toujours correct, pour devenir familière à toutes les intelligences. Cette Revue a marqué depuis longtemps pour M. Brownson la place qu'il occupe sur les hauts échelons où figurent aujourd'hui le nombre comparativement petit des hommes qui s'inspirent à la source la plus élevée pour instruire et honorer à la fois leur siècle et l'humanité.

Nous n'avons rien à dire que l'on ne sait déjà bien du talent et des succès littéraires de M. Brownson. Le seul regret qui doive tempérer la satisfaction qu'on éprouve à la lire, même dans cette langue qui n'est pas la nôtre, c'est de songer qu'en faisant le plus grand honneur à la littérature américaine, cette publication n'obtient pas, à beaucoup près, la circulation étendue qu'elle ne cesse jamais de mériter. Peut-être avons-nous tort d'oublier qu'au sein même des masses flegmatiques de l'Union, il est beaucoup de lecteurs que la Revue n'amuserait pas assez! C'est là un exemple de plus des façons un peu marâtres de notre époque envers les prédictions utiles et sérieuses de l'intelligence.

Quatre intéressants articles se partagent cette livraison d'octobre. Le premier est un examen des œuvres du sceptique François W. Newman: éloquent morneau qui l'on peut reconnaître, avec le Freeman's Journal, pour l'essai le plus heureux que fournit la langue anglaise sur la philosophie Catholique. De tant d'écrits estimés auxquels la plume de M. Brownson a donné le jour, il n'en est peut-être aucun que l'on puisse regarder comme supérieur à celui-là pour la force des pensées et pour la clarté des syllogismes. Viennent à la suite une appréciation savante et raisonnable du livre de Saint-Bonnet:—"De la Restauration Française. Mémoire présenté au Clergé et à l'Aristocratie:"—Paris, L. Hervé, 1851,—ouvrage regardé comme propre à influer salutairement sur la crise actuelle des opinions en Europe. L'auteur, M. Bonnet, homme de conscience et de foi, y scrute à fond le problème social de notre époque; il le fait avec une rare intelligence.—Le troisième article a trait à la nation Hongroise. J. Paget, écrivain, est l'auteur d'un ouvrage sur "la Hongrie, sa condition sociale, politique et industrielle," chapitre inédit sur les affaires de cette contrée malheureuse et qui prouve l'évidence que l'insurrection Hongroise fut loin d'avoir le républicanisme pour cause ou pour objet.—Le dernier article est une réplique à la Revue d'Édimbourg sur "les doutes Ultra-

montains." Dialectique serrée, manière brillante, quoique simple, telles sont les qualités de cette réponse vigoureuse aux arguments du journal écossais sur les rapports entre l'autorité catholique et les gouvernements séculiers en général. C'eux qui aiment à discuter sur cette matière feront bien de lire et écrit afin de juger par eux-mêmes des solides raisonnements de M. Brownson.

Recueil I de Chant Grégorien.

Nous avons sous les yeux un exemplaire du Répertoire de l'Organiste, ou Recueil de Chant Grégorien à l'usage des Eglises du Canada, par J. B. Labelle, organiste de l'Eglise Panthéon de Montréal. Cet excellent ouvrage, qui n'a pas coûté moins d'une année de labeurs presque continuels à l'habile artiste qui en est l'auteur, est en vente depuis quelques jours.

Le Répertoire de l'Organiste renferme conformément au prospectus que nous en avons déjà publié.

"Les Messes du Graduel, tous les Hymnes et Proses, les Hymnes et Antennes en l'honneur de la Sainte Vierge, sur les airs anciens et nouveaux, ainsi tous les tons du Processional et les airs anciens et les nouveaux, avec toutes les différentes Finales; la Messe des morts, la prose Dies Irae et le Libera, tels que les donne le Processional, et arrangés en musique pour le chant et l'accompagnement."

Le Recueil est précédé d'un *Précis des Offices du siège pour le chant des Offices* du matin et du soir, quand il doit être accompagné de l'orgue. Il contient 128 pages, par conséquent, une quantité de matière plus considérable que ne l'avait annoncé le Prospectus.

Nous croyons que l'arrangement et le bon

goût de la composition typographique de ce travail en font l'un des plus beaux échantillons d'imprimerie qu'ait produits l'atelier

si renommé de M. John Lovell. Nous

croyons aussi que les moins connaisseurs di-

couvriront dans cette œuvre musicale bien des choses que leur multiplicité font nécessairement échapper à notre mention. Mgr. de

Montréal qui, le premier, a bien voulu patro-

niser cette publication et même en accepter la

dédicace, l'a aussi recommandée d'une mani-

ère spéciale par cette Approbation qui se trouve

en tête du Répertoire:

"Nous certifions par les présentes que le

répertoire de l'organiste ou Recueil de

Chant Grégorien à l'usage des Eglises du

Canada, édité par M. J. B. Labelle, organiste

de l'Eglise Notre-Dame de Montréal, a été

soigneusement examiné par d'habiles musi-

cien et approuvé par eux, comme un ouvrage

de bonne musique, reproduisant parfaitement la beauté du Chant Grégorien.

"Nous attestons de plus que M. le

Archevêque de Québec, après avoir ordonné

la révision de ce Recueil pendant la tenue du

Concile Provincial, dans le mois d'Août der-

nier, a donné lui donner une approbation so-

lennelle en le recommandant à plus de deux

cents prêtres, réunis pour la clôture de cette

assemblée religieuse.

"Nous ajoutons à ces témoignages si bien mérités, notre entière approbation de cet ouvrage, et Nous le recommandons comme très propre à répandre, dans toute Diocèse, le

goût de la bonne musique, et faire entendre

dans nos Eglises des chants graves et pieux.

"Donné à Montréal, en notre Palais Episco-

pal, le vingt-neuvième jour de septembre de

l'an mil-huit-cent-cinquante-un, sous notre

seing et sceau et le contre-seing de notre

Seigneurie.

L. J. S. † J. B. EV. DE MONTREAL.

Par Mousieur,

J. O. PARÉ, Chan. Secrétaire."

Des connaisseurs distingués ont confirmé ces témoignages déjà si compétents par eux-mêmes. Cet ouvrage demeurerà comme un enseignement modèle du plain-chant dans nos temples et dans nos maisons religieuses. En effet, redonner au plain-chant sa pureté originelle, en rappeler les règles et la précision artistiques, en conserver la sublimité touchante, tel sont les résultats auxquels sera atteindre le "Répertoire de l'Organiste". Nous som-

mes naturellement dispensé d'en faire un plus long éloge.

Colonisation totale.

Le contenu de la lettre qui suit ne sera pas sans intérêt pour la généralité de nos lecteurs:

Monsieur,

En réponse aux questions que vous avez daigné m'adresser dans l'intérêt de la colonisation, j'ai l'honneur de vous dire que les Townships de Rippin et d'Hartwell, situés partie au nord et partie à l'est de la seigneurie de la Petite Nation, offrent d'assez grands avantages (pour se dire rien de plus) qu'aucun autre Township dans les deux Canadas. Le sol y est généralement d'une bonne qualité, comme on peut en juger par les bois dont ils sont couverts, qui sont en général: l'orme, le frêne, l'érable, le merisier en assez grande quantité. Les bords des lacs et des rivières sont le plus souvent boisés de pins. Il ne faut pas, pour avoir une idée du sol, se contenter de jeter un coup d'œil sur les bois qui bordent les lacs et les rivières, mais avancer quelques arpents seulement dans l'intérieur. Les Canadiens en général recherchent les terres basses, qui ne sont pas dépendantes d'avantages aux colons pauvres, à cause des fossés et cours d'eau qu'il faut ouvrir avant d'abattre un seul arbre. D'ailleurs, de telles terres sont toujours plus difficiles à défricher, comme on l'a très bien démontré dans le *Canadien Émigrant*.

Les conditions de la vente des lots dans les townships que je viens de désigner seront des plus avantageuses. Le colon n'aura à payer que trois scellings par acre et le gouvernement lui accorde un délai pour les paiements, qui peut bien le soulagé dans les commencements, puisque les paiements devront se faire comme suit: Un quart, dans cinq ans, et ensuite le reste en trois paiements égaux, de deux ans en deux ans; de sorte que le colon aura jusqu'à onze ans avant de faire son dernier paiement. C'est le Règlement du 3 Mars 1849. Personne ne pourra acheter ou prendre à ces conditions qu'un lot, en son nom, et les lots sont généralement de cent acres. Néanmoins ce qui est dit au Règlement précité, le Bureau des Terres accorde aux mêmes conditions les lots qui auront plus de cent acres. Je viens de dire *en son nom*, parce que je voudrais qu'il fut bien compris qu'un père qui a encore ses garçons avec lui peut leur faire prendre chacun un lot, quoique ces enfants ne soient pas destinés à quitter immédiatement leur père. Pourvu qu'ils soient censés remplir toutes les conditions du Règlement, par lequel on voulut empêcher les spéculations, c'est suffisant.

Je conseille à chaque colon, après avoir choisi son lot, d'obtenir une *Permission of occupation*, de l'agent local qui est tenu de lui donner pour la somme de cinq schelings. L'on est actuellement occupé à arpenter les deux Townships que j'ai nommés plus haut, et je pense que l'agent local sera nommé aussi tôt que les arpenteurs auront fait rapport. Il y a déjà depuis le printemps, me dit-on, au-dessus de 120 colons qui ont choisi des lots dans Rippin et Hartwell. Les familles peuvent facilement se placer toutes ensemble. Il y aura, je crois, à la suite d'Hartwell un autre excellent township. Comme j'ai déjà écrit à l'honneur de vous, l'observer, nous trouvons depuis le township Morin jusqu'à l'embranchement de la rivière Noire, qui se décharge dans l'Ottawa, près des Allumettes, une vallée qui peut plus que suffire au succroir de population dans nos seigneuries. Cette vallée est située au nord des montagnes dites des Algonquins. C'est dans cette vallée que se trouve située Thorne qui contient, au rapport de Monsieur Rooney, 20,000 acres d'un sol vraiment supérieur à tout ce que l'on voit dans les autres parties du territoire de l'Ottawa.

Les terres du *Manizip*, dont on parle avec tant d'éloge, sont partie de cette vallée. Je ne prétends pas dire que si elle était arpentée, chacun des lots serait d'une bonne qualité; mais je prétends dire que l'on pourrait y placer avantageusement une population considérable, si l'on pouvait y communiquer la part légitime d'influence, n'est-ce pas? Le *Globe* goûte peu cette manière de voir; il prône en masse les nouveaux ministres; apparemment il les voudrait tous *clear-grits*. On l'espionne que cet enfant n'était pas son père et qu'il ignorait quelles causes avaient déterminé sa mort.

Cependant un ménecin M. Godfrey a déclaré devant le tribunal que, malgré ces apparences, il ne pouvait dire que la mort ne fut pas provoquée de causes naturelles. L'instruction de la part de la Couronne étant terminée, la Cour jugeant que les témoignages n'établissaient pas la culpabilité de l'accusé, engagea le jury à rendre un verdict d'acquittement en sa faveur. Ce qui fut fait.

Henry Connor, le meurtrier présumé de William Hall, dont on connaît la fin malheureuse, a passé la frontière. Mais, s'il est retrouvé dans les Etats, on exerce sans doute à ses dépens la loi de l'extradition.

supposer que M. Brown n'est point étranger aux intrigues qui ont amené les électeurs d'Oxford à présenter à leur candidat une adhésion au projet d'abolir toutes les corporations ecclésiastiques existantes et de l'établissement des écoles mixtes.

Un *Extra* de la *Gazette du Canada* publie officiellement les noms des membres de la nouvelle administration. Elle contient aussi une proclamation réunissant sous un nom commun, celui de *Newcastle*, les deux villages de *Newcastle* et de *Bond Head* situés près de l'Ontario. Cette proclamation est attestée de la main de l'hon. A. N. Morin en sa qualité de Secrétaire et Régistre Provincial.

Une affaire d'un plus douloureux intérêt vient d'être instruite à Montréal devant le tribunal criminel du Baie de la Reine. Un père était accusé d'avoir empoisonné son enfant nouveau-né à l'aide d'chlorsulfate généralement connu sous la désignation de *pierre-bleue*. L'accusé échappa à la mort par l'empoisonnement, et l'homme avait pratiqué un autre moyen pour rendre inévitable la mort de l'innocente victime, en plaçant sur le corps de l'enfant un poids sous la pression duquel il avait dû succomber. C'est au township de Grenville, le 13 mai, que l'infanticide avait été commis.

Des témoins ont affirmé devant la justice qu'une substance reconnue à l'œxamen être le poison indiqué avait été trouvée dans de la cassonade que s'était procurée l'accusé. L'enfant mourut le lendemain de sa naissance et fut enterré secrètement par le père derrière une grange. Interpellé plus tard par un magistrat sur la disparition de son enfant, l'accuse soutint qu'il n'était pas devenu père. Cependant la nature n'avait pas perdu ses droits sur le cœur de la malheureuse mère dont la douleur se traita par l'avenir involontaire que son enfant était mort avant son heure.

Sur l'ordre d'un juge de paix de l'endroit, on procéda à l'exhumation du cadavre que l'on trouva extrêmement défiguré et quelque peu aplati, ayant l'apparence d'avoir subi la pression d'un fardeau d'une grande pesanteur. Interroge sur cette découverte, le père allégué que cet enfant n'était pas le sien et qu'il ignorait quelles causes avaient déterminé sa mort.

Cependant un ménecin M. Godfrey a déclaré devant le tribunal que, malgré ces apparences, il ne pouvait dire que la mort ne fut pas provoquée de causes naturelles. L'instruction de la part de la Couronne étant terminée, la Cour jugeant que les témoignages n'établissaient pas la culpabilité de l'accusé, engagea le jury à rendre un verdict d'acquittement en sa faveur. Ce qui fut fait.

CORRESPONDANCE.

La logique des faits concernant la domagologie canadienne.

Employer la maison avec certains gens, c'est vouloir commencer la maison par le haut tout.

Monsieur le Rédacteur,

On a combattu, et avec succès, par les armes de la raison, le parti qui en ce pays, ne tendait à rien moins qu'à bouleverser de fond en comble notre jeune, mais belle et religieuse société. Aujourd'hui, il suffit de constater quelques faits contre ce parti anarchique pour faire toucher du doigt son but inique, comme ses actuelles déceptions. L'esperit de ce parti ne s'est pas formé tout-à-coup. Il n'est pas même indigène au climat canadien. Bâti le ruisseau d'abord, alimenté par quelques filets de cette eau empoisonnée qui roule à

conseil des ministres que présidait sa Majesté. Succès complet; aussitôt votre mariage avec ma fille, vous recevez l'autorisation du ministre de prendre le titre de Comte en ajoutant à votre nom le nom D'Epernay. A ce soir, n'est-ce pas, mon cher La Vrillière, Général Comte D'Epernay? Si La Vrillière fut été moins plongé tout entier dans la beauté de ses rôles orgueilleux, si près de s'accomplir, il était peut-être, remarquer que cette lecture produisait un effet étrange sur son ami, malgré la promptitude avec laquelle il l'eût compris le mouvement involontaire qui passa comme un éclair sous sa physionomie.

Bravo, mon cher Comte, dit-il en se levant. Mais... ce mariage n'est pas très prochain... encore?

Cela te chagrine donc?

Au contraire, cher ami... Et ce voyage que tu devais faire.... en Provence, je crois?

Les deux sourcils de La Vrillière se contractèrent subitement, ses traits prirent une expression à la fois sombre et dure:

J'y ai renoncé, dit-il.

Je t'en félicite, car, je crois que des affaires de famille pouvaient retarder tes projets.

— Je n'ai pas de famille, répondit La Vrillière, dont le visage se couvrit d'un nœud épais; je n'ai aucun intérêt en Provence.

(A continuer.)

— Du général D'Epernay! dit-il en déclinant avec avidité.

A peine eut-il jeté les yeux sur cette lettre que son visage prit une expression de joie rayonnante; il se leva sur son siège.

</